

FIAN International

Plan stratégique 2018-2023

Approuvé par la réunion du Conseil International de novembre 2017 au Népal



FIAN International

1 INTRODUCTION

1.1 Préambule

Fondée en 1986, FIAN International a été la toute première organisation internationale de droits humains à œuvrer pour la réalisation du droit à l'alimentation et à la nutrition. Elle opère au travers de sections nationales et de groupes-semence dans quelque 25 pays d'Asie, Afrique, d'Europe et d'Amérique latine, ainsi que de membres et de partenaires dans plus de 60 pays dans le monde entier. Jouissant d'un statut consultatif auprès du Conseil économique et social de l'ONU, FIAN International travaille en étroite collaboration avec le système international de droits humains par l'intermédiaire de son Secrétariat International (SI) basé à Heidelberg, Allemagne, et de sa représentation permanente à Genève. Elle est financée par des organisations étatiques et non-étatiques ainsi que par les contributions de ses membres. Les membres forment ensemble le Conseil International (CI) et élisent le Conseil d'administration international (CAI). Ils travaillent tous selon les principes et les méthodes énoncés ci-dessous et tel que stipulés dans nos Statuts. L'objectif général de FIAN International, comme indiqué dans le Plan stratégique international 2018 – 2023, est de renforcer les luttes des peuples pour le droit à l'alimentation et à la nutrition et aux droits humains connexes.

Le droit à l'alimentation et à la nutrition (RtFN, pour son sigle en anglais), participe du cadre plus large des droits humains, que FIAN considère comme un aboutissement social issu de luttes d'individus, de groupes et de peuples contre la guerre, l'oppression, l'exploitation, la discrimination et les abus de pouvoir, causés par des gouvernements et d'autres acteurs économiques, politiques et religieux de poids.

Ce cadre est perfectible et doit continuer à évoluer pour contrer les nouvelles menaces qui pèsent sur les libertés des peuples et refléter les nouvelles luttes sociales. Parce que FIAN International croit au caractère évolutif du droit international, elle défend le droit humain à l'alimentation adéquate et à la nutrition, sur base de la Charte internationale des droits de l'Homme¹ et d'autres conventions relatives aux droits humains telles que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), tout en œuvrant pour l'évolution et l'interprétation progressives du droit humain à l'alimentation adéquate et à la nutrition. C'est aussi dans ce contexte qu'elle cherche à répondre aux principaux défis et luttes contemporains, comme l'urgence de démanteler les structures coloniales, patriarcales et impérialistes.

L'adoption de nouveaux statuts en 2014, pour laquelle nous nous sommes appuyés sur les luttes de divers mouvements sociaux, notamment pour la souveraineté alimentaire, les droits des femmes, les droits des enfants, la santé et la nutrition, a été l'occasion de renouveler notre approche sur le droit à l'alimentation : nous avons intégré à notre mandat la dimension nutritionnelle et reconnu l'importance de la souveraineté alimentaire comme cadre général.

FIAN International a identifié les défis suivants pour la réalisation du droit à l'alimentation adéquate et à la nutrition :

Notre défi majeur est de résister au démantèlement de la démocratie et des droits humains. Nous mobiliserons et contribuerons à construire le pouvoir des peuples en œuvrant de manière globale et en appliquant des cadres politiques et juridiques aidant à réaliser le droit des peuples à l'alimentation et à la nutrition et à la justiciabilité de ce droit.

¹ La Charte internationale des droits de l'Homme se compose de la [Déclaration universelle des droits de l'Homme](#) (adoptée en 1948), du [Pacte international relatif aux droits civils et politiques](#) (1966) avec ses deux Protocoles facultatifs et du [Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels](#) (1966).

L'incursion des intérêts transnationaux et privés des sociétés - aussi connue sous le nom d'emprise des entreprises - dégradent les systèmes alimentaires régionaux et nationaux, la gouvernance démocratique et le système des droits humains. Le secteur des grandes entreprises augmente le contrôle financier et la marchandisation de la terre, des semences, de l'alimentation et de l'eau. Les gouvernements se détournent de leurs devoirs et obligations et l'on observe une augmentation du nombre de régimes autoritaires et répressifs. La société civile conteste la réduction de l'espace politique et ses luttes sociales et politiques sont de plus en plus criminalisées, au Sud comme au Nord. FIAN International œuvrera à la reconstruction de la démocratie et à la restauration de l'intégrité écologique et du tissu social qui soutiennent des systèmes alimentaires sains et durables.

Le Plan Stratégique est fondé sur diverses luttes dans lesquelles les sections de FIAN sont impliquées à l'échelle nationale, ainsi que sur des luttes internationales communes qui ont une importance stratégique pour le droit à l'alimentation et à la nutrition. En réponse aux défis susmentionnés, les luttes communes de l'organisation dans son ensemble inscrites au Plan Stratégique sont les suivantes :

FIAN International œuvrera pour :

1) Une alimentation adéquate, saine et nutritive dans des systèmes alimentaires durables et localisés

Nous accordons la priorité aux droits et aux revendications des populations les plus marginalisées qui subissent des violations du droit à l'alimentation et à la nutrition. Les gouvernements subventionnent la production et la consommation d'aliments de "malbouffe" de mauvaise qualité, ce qui mène à des formes de faim cachée, y compris l'obésité et les maladies chroniques comme de nombreux cancers, le diabète, les maladies cardiaques et d'autres troubles des organes. Les produits ultra-transformés sont de plus en plus liés à la déficience intellectuelle et émotionnelle. Dans un grand nombre de pays, qu'ils soient riches ou pauvres, ces produits constituent l'essentiel des systèmes alimentaires d'urgence, qui multiplient les dangers pour la santé publique au sein des populations pauvres et à bas revenus. Les systèmes de production qui mettent en avant la monoculture menacent la diversité bi-diététique. Les travailleur·se·s des systèmes d'alimentation agricole et autres forment aussi la part de la population la plus exposée à l'insécurité alimentaire d'une part, aux substances les plus toxiques de l'autre. Le manque de réglementation de l'industrie alimentaire permet aux entreprises du secteur de négliger le droit des consommateurs à être informés correctement sur le contenu des aliments.

2) La souveraineté des peuples sur les systèmes alimentaires et les ressources naturelles, et la promotion de l'agro-écologie

La terre, les océans, les rivières, les forêts et toutes les ressources de la nature sont bien plus que des moyens de production ; ils constituent la base-même de la vie, de la culture et de l'identité, et remplissent des fonctions sociales, culturelles, spirituelles et environnementales fondamentales. FIAN International œuvrera pour le respect et la promotion du droit des peuples, communautés et groupes à l'auto-détermination, qui recouvre les diverses formes d'auto-organisation et de gouvernance de leurs terres, ressources naturelles, espaces et territoires communs respectifs. Les moyens de subsistance durables dépendent d'une production à petite échelle, diversifiée et agro-écologique, laquelle fournit aussi la majeure partie de la nourriture mondiale. Nous construirons également des alliances avec des communautés qui luttent pour le contrôle de leurs terres, eaux, forêts et espaces de pêche, en revendiquant les droits des peuples autochtones, les droits des paysan·ne·s et autres des autres peuples vivant dans des zones rurales.

FIAN œuvrera contre :

3) Le contrôle des systèmes alimentaires et de la gouvernance alimentaire par les entreprises et la financiarisation et la marchandisation des ressources

Les entreprises transnationales font barrage aux schémas locaux et nationaux de production alimentaire, de marchés et d'économies. Œuvrant de concert avec les institutions financières

et multilatérales mondiales, elles monopolisent les espaces publics de gouvernance alimentaire. Les gouvernements ont renoncé à la capacité et au pouvoir formel de définir les limites des pratiques commerciales transnationales associées à la concentration des terres et à la dépossession territoriale, à la détérioration de la qualité des aliments et au comportement erratique des marchés internationaux. Nous nous opposons à la financiarisation, qui n'est autre que le pouvoir et l'influence grandissants de l'industrie financière et de son mode de fonctionnement qui s'impose à tous les secteurs de l'économie et de la société, apposant une valeur monétaire à la nature elle-même. FIAN International continuera à lutter pour le démantèlement du pouvoir des entreprises et pour l'établissement de mécanismes contraignants visant à régler les entreprises transnationales et autres monopoles entrepreneuriaux. Nous lutterons pour la démocratisation des aspects tant économiques que politiques des systèmes alimentaires et contre la concentration des marchés alimentaires.

4) Le démantèlement de la démocratie et des droits humains à la fois individuels et collectifs, et la criminalisation des luttes et des acteurs sociaux et politiques

FIAN International lutte contre l'obstruction de la responsabilité publique et le démantèlement de la promesse démocratique que les gouvernements respecteront, protégeront et respecteront les droits de la personne. L'affaiblissement intentionnel des institutions publiques responsables du bien-être social et de la redistribution des richesses exacerbe les inégalités et menace la paix sociale. La pauvreté chronique, la violence structurelle et les conflits internes et frontaliers augmentent le nombre de migrants et de réfugiés, et détruit à la fois le tissu social et la croyance des jeunes en la possibilité d'une vie décente. La résistance à ces injustices est criminalisée et se heurte à une répression brutale, tandis que la réalisation du droit humain à une alimentation adéquate et à la nutrition est sérieusement compromise.

5) La destruction environnementale et climatique

FIAN International s'oppose aux activités extractives, à la contamination des industries manufacturières et à l'agriculture industrielle qui polluent et dégradent les sources hydriques, les sols, l'air et la biodiversité. Les terres fertiles se perdent et les ressources halieutiques s'épuisent. Contribuant à la production de gaz à effet de serre, interrompant les interactions écologiques et détruisant l'intégrité des environnements durables qui soutiennent les moyens de subsistance de l'être humain, l'effet synergétique de ces pratiques ôte toute possibilité à la planète de se guérir elle-même.

1.2 La vision et la mission de FIAN International (Mandat)

La vision de FIAN International est celle d'un monde libéré de la faim et de la malnutrition, au sein duquel toute personne seule, en association avec d'autres ou en tant que membre d'une communauté, peut jouir pleinement de ses droits humains, notamment du droit à une alimentation adéquate et à la nutrition, dans la dignité et l'auto-détermination.

De par cette vision, la mission de FIAN International est de contribuer à la mise en œuvre dans le monde entier des dispositions de la Charte internationale des droits de l'Homme et d'autres documents importants relatifs aux droits humains en œuvrant pour le respect, la protection et la réalisation – définies comme la facilitation, la promotion et la mise à disposition – du droit humain à une alimentation adéquate et à la nutrition des personnes ou groupes menacés par la faim et la malnutrition ou souffrant directement de ces dernières.

1.3 Nature du Plan stratégique

- i. Le Plan stratégique international sert de cadre de référence à toutes les entités FIAN International – CI, CAI, SI, sections et groupes-semence dans leur développement pour devenir une section.
- ii. Les sections auront des plans stratégiques nationaux, conformes au Plan stratégique international.
- iii. Les sections travailleront sur tous les objectifs du Plan stratégique, tout en tenant compte de leur contexte national, leurs ressources et capacités.

iv. Le Plan stratégique comprend **un objectif général et trois objectifs spécifiques**, déclinés en sous-objectifs, assortis de stratégies et d'axes d'activités. Il inclut également une matrice faite d'activités concrètes, d'échéanciers, de responsabilités et d'indicateurs permettant de contrôler et d'évaluer les résultats de chaque objectif. Le Secrétariat International et les sections détailleront dans cette matrice les responsables de l'exécution de chaque activité, en y adjoignant des indicateurs de processus ou de résultat.

1.4 Suivi du Plan stratégique :

v. Au deuxième semestre 2019, les sections et le Secrétariat International feront un rapport de suivi au CAI sur base de la matrice, en incluant les responsabilités respectives, la planification dans le temps et les indicateurs, rapport qui servira de base à l'évaluation à mi-parcours pour la réunion du Conseil International en 2020.

1.5 Principes généraux :

vi. Le Plan stratégique est fondé, entre autres, sur le principe du droit humain à la non-discrimination. L'une de ses priorités est de faire progresser les droits des plus défavorisé·e·s et marginalisé·e·s, souffrant de ou étant menacé·e·s par la faim, la malnutrition, l'insécurité alimentaire et la violation de leurs droits humains. Il accorde dès lors une attention particulière à la condition des femmes et des enfants, notamment des filles, et à la lutte pour les droits des femmes comme partie intégrante de la mission de FIAN.

1.6 Œuvrer pour le changement :

- FIAN International promeut l'éducation aux droits humains et conscientise l'opinion au droit humain à l'alimentation et à la nutrition.
- FIAN International répond aux demandes de personnes, qu'il s'agisse d'individus ou de personnes organisées en communautés ou mouvements, dont le droit humain à l'alimentation et à la nutrition est menacé ou a été violé.
- FIAN International mène des travaux de recherche, d'analyse et de documentation sur des cas concrets de violations du droit humain à l'alimentation et à la nutrition.
- FIAN International œuvre à l'inclusion du droit à l'alimentation et à la nutrition dans les cadres et les instances juridiques et politiques qui contribuent à réaliser la reconnaissance et la justiciabilité de ce droit.
- FIAN International dénonce toute atteinte à l'intégrité physique et mentale d'individus liée à la violation du droit humain à l'alimentation et à la nutrition et tout type de violence contre les personnes défendant ce droit. FIAN International demande que des enquêtes soient menées sur les auteurs de ces actes et que ces derniers soient jugés en conséquence.
- FIAN International tient pour responsables les gouvernements et autres acteurs investis d'obligations en matière de droits humains, dont celles de prévenir et de mettre un terme à toute violation et de garantir la pleine jouissance des droits humains pour toutes et tous. Cela inclut, pour FIAN, de faire le suivi des politiques publiques, un travail de plaidoyer et de recourir au droit, en coopération étroite avec les personnes qui luttent pour leurs droits humains.
- FIAN International contribue au renforcement des instruments existants et au développement de nouveaux en matière de protection des droits humains et de responsabilisation conséquente des Etats au sein du système des Nations Unies et d'autres régimes juridiques.
- FIAN International identifie et analyse les causes, les politiques et les défis inhérents à la pleine jouissance du droit à l'alimentation et à la nutrition, et propose des alternatives dont l'approche est celle des droits humains.
- FIAN International cherche activement à construire des alliances stratégiques pour renforcer les organisations populaires engagées dans la transition vers des systèmes alimentaires plus durables et équitables et dans la défense des droits humains de tous et toutes, et pour promouvoir la convergence des luttes entre les groupes et les enjeux.

1.7 Groupes :

FIAN International entend par “personnes” des détenteurs et détentrices de droits, organisé·e·s en mouvements sociaux, associations, communautés ou individus: enfants, femmes, paysan·ne·s, peuples autochtones, consommateur·rice·s, population urbaine souffrant d'insécurité alimentaire, LGBTIQ, pêcheur·se·s, éleveur·se·s, sans terre, travailleur·se·s ruraux·les, migrant·e·s, travailleur·se·s du secteur informel, syndicats, personnes souffrant d'un handicap, personnes âgées, personnes affectées par des catastrophes naturelles, demandeur·se·s d'asile et réfugié·e·s.

Les autres acteurs avec lesquels FIAN International s'engage sont :

- Les détenteurs de devoirs : gouvernements, autorités publiques, parlements, instances judiciaires, organisations intergouvernementales, mécanismes régionaux relatifs aux droits humains, etc.
- ONG partenaires, bailleurs de fonds, représentants de médias, grand public.

1.8 Luites et thématiques :

Le Plan stratégique est fondé sur le fait que les luites pour le droit à l'alimentation et à la nutrition sont à la fois diverses et liées entre elles, et souvent fragmentées. Tandis que certains luitent contre la destruction environnementale et climatique et pour le contrôle des ressources naturelles pour nourrir leur communauté, d'autres s'opposent à des conditions de travail abusives et revendiquent des salaires décents. D'autres encore luitent contre le marketing agressif et la promotion de produits hautement industrialisés toxiques et pour des régimes alimentaires sains et durables. L'un des défis principaux pour FIAN est de contribuer à la convergence de ces diverses luites, de créer des ponts entre elles sous la houlette d'un droit à l'alimentation et la nutrition visible et de renforcer la construction de ces mouvements.

En outre, FIAN International reconnaît le rôle de la pleine réalisation des droits des femmes comme condition préalable à la réalisation du droit à l'alimentation et à la nutrition dans toutes les luites : les femmes produisent la majeure partie de la nourriture cultivée et exécutent la majeure partie du travail de soins non rémunéré, tandis qu'elles constituent aussi la plus grande part de la population souffrant de la faim, ne sont propriétaires que de 2% des terres, ont un accès limité à l'éducation et aux processus décisionnels, et leurs droits et priorités ne sont pas suffisamment pris en compte dans les cadres juridiques, les programmes et les pratiques, ce qui a des répercussions sur le droit à l'alimentation et à la nutrition de tous et toutes, en particulier des enfants.

Soutenir une grande diversité de luites pour le droit à l'alimentation et à la nutrition présente plusieurs défis : celui de parvenir à améliorer notre capacité à faire appliquer ce droit dans des situations différentes, celui de parvenir à amener ces luites à converger et celui de garder notre unité et notre image en tant qu'organisation unique. Ce Plan stratégique reprend les luites communes, mentionnées plus haut, auxquelles adhère l'organisation tout entière.

2 PLAN STRATEGIQUE - OBJECTIFS

Objectif principal :

La lutte populaire pour le droit à l'alimentation et à la nutrition est renforcée.

Objectif spécifique SO1 :

Les personnes ont une meilleure compréhension du droit à l'alimentation et à la nutrition et l'utilisent de manière plus efficace dans leurs luttes

SO1.1 : La co-construction des connaissances et le développement des capacités sont opérationnels – les personnes (les victimes, les partenaires, FIAN International, etc.) connaissent et comprennent le droit à l'alimentation et à la nutrition dans le cadre de la souveraineté alimentaire ainsi que sa pertinence au vu des défis actuels.

SO1.2 : La documentation et l'analyse des cas comme base du travail relatif à la reddition de comptes (SO2) sont développées - le SI de FIAN, les sections et les partenaires appliquent leurs connaissances pour analyser et documenter les cas concrets de violations du droit humain à l'alimentation et à la nutrition et d'autres droits connexes, comme base solide pour mettre en œuvre des actions juridiques, politiques, publiques et de communication pour la reddition de comptes.

SO1.3 : Les politiques publiques sont suivies et analysées – les personnes et leurs organisations (FIAN International, ses partenaires, les communautés affectées avec qui FIAN International collabore) appliquent leurs connaissances et leur expertise dans la recherche-action et la collection de données pour le suivi et l'analyse des politiques et assurent une large diffusion publique.

Objectif spécifique SO2 :

Les personnes ont une capacité accrue de revendiquer le respect, la protection et la réalisation du droit à l'alimentation et à la nutrition et des droits connexes.

SO2.1 Les personnes utilisent plus efficacement les mécanismes de reddition de comptes existants pour revendiquer leur droit à l'alimentation et à la nutrition.

SO2.2 FIAN International, avec les organisations populaires, contribue à faire progresser le droit à l'alimentation et à la nutrition afin qu'il réponde mieux et davantage aux défis contemporains.

Objectif spécifique SO3 :

FIAN International est renforcée en tant qu'organisation internationale avec un travail cohérent et articulé en coopération entre ses sections, et avec des alliances stratégiques avec les mouvements populaires qui luttent pour la réalisation du droit à l'alimentation et à la nutrition et des droits connexes et pour la souveraineté alimentaire.

SO3.1 FIAN International est renforcée par une base de membres active et diversifiée, une consolidation financière et une croissance durable.

SO3.2 FIAN est renforcée en tant qu'organisation internationale par une meilleure visibilité, un travail de communication renforcé et des mécanismes de gouvernance transparents.

SO3.3 FIAN coopère de manière stratégique au sein de ses sections, particulièrement au niveau régional, ainsi qu'avec les mouvements populaires et partenaires de la société civile.